Version: 2 (12-12-2008)

Revision: 3 (31-10-2008)

3130 - BOITE APPAT FORMICIDE 10 GR



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation :

Nom: BOITE APPAT FORMICIDE 10 GR

Code du produit: 3130

Identification de la société/entreprise :

Raison Sociale: BRUNEL CHIMIE DERIVES SAS. Adresse: 89 rue de Madagascar.59800.Lille.France. Téléphone: 03 20 43 21 80. Fax: 03 20 43 21 90.

Courriel: fdds@brunel.fr

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : 01 45 42 59 59.

Société/Organisme: INRS.

Utilisation de la substance/préparation :

Gel formicide

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Risque d'effets nocifs avec des symptômes d'intoxication légère par ingestion.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Autres données :

Cette préparation est à usage biocide.

3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3 : voir paragraphe 16.

Substances Dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

,,						
INDEX	CAS	CE	Nom	Symb.	R:	%
FN738			PREPARATION AVEC 0.2%	Xn	52/53 22	50 <= x % < 100
			D'ARSENIC (CAS :			
			7440-38-2)			

Autres substances apportant un danger :

INDEX	CAS	CE	Nom	Symb.	R:	%
124652	124-65-2	204-708-2	DIMETHYLARSINATE DE	TN	50/53 23/25	0 <= x % < 2.5
			SODIUM			

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau, administrer du charbon médical activé et consulter un médecin.

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

Revision: 3 (31-10-2008) Version: 2 (12-12-2008)

3130 - BOITE APPAT FORMICIDE 10 GR

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non concerné.

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles :

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthodes de nettoyage :

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

Stockage:

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Protection de la peau :

Pour plus de détails voir paragraphe 11 de la FDS - Informations toxicologiques

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales :

Etat Physique :	Liquide Visqueux.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

pH de la substance/préparation :	non concerné.
La mesure du pH est impossible ou sa valeur est :	non concerné.
Point/intervalle d'ébullition :	non précisé
Intervalle de Point Eclair :	non concerné.
Pression de vapeur :	non concerné.
Densité :	>1
Hydrosolubilité :	Soluble.

Autres informations:

Point/intervalle de fusion :	non précisé
Température d'auto-inflammation :	non précisé.
Point/intervalle de décomposition :	non précisé.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC N°1907/2006)

Revision: 3 (31-10-2008) Version: 2 (12-12-2008)

page: 3/4

3130 - BOITE APPAT FORMICIDE 10 GR

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée écologique sur la préparation elle même n'est disponible.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Écotoxicité:

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Selon la Directive 2006/8/CE:

CAS	CE		
124-65-2	204-708-2	DIMETHYLARSINATE DE SODIUM	
		CL50 (Poisson) 96h (mg/l)	61.600000

13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets:

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales:

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Elimination des déchets et récupération des matériaux).

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air (ADR 2007 - IMDG 2006 - ICAO/IATA 2007).

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été prise en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

Ce produit n'est pas classé comme inflammable.

Cette préparation est à usage biocide.

Classement de la Préparation :



Nocif

Contient du :

204-708-2	DIMETHYLARSINATE DE SODIUM
	PREPARATION AVEC 0.2% D'ARSENIC (CAS : 7440-38-2)

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:

• •	· ·
R 52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour
	l'environnement aquatique.
R 22	Nocif en cas d'ingestion.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC N°1907/2006)

Revision: 3 (31-10-2008) Version: 2 (12-12-2008)

page: 4/4

3130 - BOITE APPAT FORMICIDE 10 GR

S 2	Conserver hors de la portée des enfants.
S 46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S 13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
	Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.
S 49	Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
S 20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
	Ne pas traiter en présence des abeilles
	Attention : ce produit peut porter atteinte à la faune auxiliaire
	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Respecter les instructions d'utilisation pour
	éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
	Ne pas traiter sur un terrain risquant un entraînement vers un point d'eau : ruisseau, étang, mare,
	puitsen particulier si le terrain est en pente.
	Pour les instructions de premiers secours, contacter le centre anti-poison le plus proche.
	Eliminer l'emballage vide conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces
	déchets.
	Eliminer les produits non utilisés conformément aux prescriptions du règlement municipal
	d'élimination de ces déchets, le recyclage de l'emballage sera dans ce cas proscrit.
	n7000049 DEGY FOURMIS - Détenteur de l'homologation : VIKEM KWIZDA 30, av de l'amiral Lemonnier
	78160 Marly le Roi - Tél : 01 39 16 09 69.

Dispositions particulières :

Indication de danger détectable au toucher.

Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail:

Salariés affectés à certains travaux concernés par les décrets pris en application de l'article L 231.2 (2°) du Code du Travail :

- Agents chimiques dangereux : Décret du 23/12/2003.

16 - AUTRES DONNÉES

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3:

=:::-::			
R 22 Nocif en cas d'ingestion.			
R 23/25 Toxique par inhalation et par ingestion.			
R 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour			
	l'environnement aquatique.		
R 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour			
	l'environnement aquatique.		

Etiquetage Biocide (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE):

		•	
Nom	CAS	%	TP
DIMETHYLARSINATE DE SODIUM	124-65-2	20.00 g/kg	18